



# **APPEL A PROJETS « AIDE A L'EMERGENCE » 2026 JEUNES CHERCHEURS**

## **GUIDE D'INSTRUCTION**

**Contacts:**

[interregion.no@chu-lille.fr](mailto:interregion.no@chu-lille.fr)

[sarah.surmont@chu-lille.fr](mailto:sarah.surmont@chu-lille.fr)

☎ 03 20 62 94 36 70

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                |                             |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| CONTEXTE .....                                                                                                                                 | 2                           |
| OBJECTIF .....                                                                                                                                 | 2                           |
| ELIGIBILITE .....                                                                                                                              | Erreur ! Signet non défini. |
| PROCESSUS .....                                                                                                                                | 3                           |
| CALENDRIER .....                                                                                                                               | 4                           |
| INSTRUCTIONS .....                                                                                                                             | 5                           |
| 1. Lancement de l'AAP-AE .....                                                                                                                 | 5                           |
| 2. Soumission des lettres d'intention .....                                                                                                    | 5                           |
| 3. Sélection des lettres d'intention .....                                                                                                     | 6                           |
| 4. Diffusion des résultats de la sélection des LI .....                                                                                        | 7                           |
| 5. Lancement de la recherche des experts scientifiques .....                                                                                   | 7                           |
| 6. Retour des coordonnées des experts .....                                                                                                    | 7                           |
| 7. Soumission du dossier complet de projet de recherche .....                                                                                  | 8                           |
| a. Modalités pratiques .....                                                                                                                   | 8                           |
| b. Budget du projet – recommandations .....                                                                                                    | 9                           |
| c. Schéma théorique de déroulement de l'étude .....                                                                                            | 11                          |
| 8. Envoi des dossiers complets aux experts pour expertise des projets de recherche .....                                                       | 11                          |
| 9. Retour des expertises des projets déposés .....                                                                                             | 12                          |
| 10. Sélection des projets par la CSEC du GIRCI NO .....                                                                                        | 12                          |
| 11. Diffusion des résultats de la sélection des projets .....                                                                                  | 13                          |
| 12. Suivi des projets .....                                                                                                                    | 13                          |
| 13. Communication .....                                                                                                                        | 13                          |
| DOCUMENTS TYPES DU GIRCI POUR L'AAP-AE .....                                                                                                   | 15                          |
| ANNEXES TELECHARGEABLES SUR LE SITE GIRCI-NO <a href="https://www.girci-no.fr/aide-emergence">https://www.girci-no.fr/aide-emergence</a> ..... | 16                          |

## CONTEXTE

Le GIRCI Nord-ouest, lance son Appel à Projets « Aide à l'Emergence » destiné à soutenir les jeunes chercheurs engagés dans la recherche au sein de l'inter région Nord-Ouest. Cet appel à projet est ouvert aux établissements de santé de l'inter région ayant une DRCI et aux établissements de santé de l'Inter-région Nord-Ouest.

Le financement n'a pas vocation à être pérenne, mais vise plutôt un effet levier favorisant l'émergence. Chaque projet sélectionné dans le cadre de l'Appel à Projets « Aide à l'Emergence » recevra le financement de 50 000€.

## OBJECTIF

L'Appel à Projet « Aide à l'Emergence » a pour but de :

- permettre l'émergence de jeunes chercheurs ou jeunes équipes
- encourager les jeunes équipes à construire de nouveaux projets déposés dans le cadre d'appels d'offre de plus grande envergure (PHRC interrégional ou national)

## RECEVABILITE

- Projets favorisant le démarrage d'une nouvelle équipe et portés par de jeunes chercheurs engagés dans la recherche :
  - Ayant moins de 40 ans
  - CCA, AHU, MCU-PH, PHU, PH, assistants spécialistes
  - Médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes
  - Appartenant à un établissement de santé de l'inter-région Nord-Ouest
  - N'ayant jamais obtenu de PHRC (Inter-régional, National ou Cancer)

## ELIGIBILITE

- Etudes monocentriques ou bicentriques
- Etudes multicentriques à plus de 2 centres **privilégiant les études RIPH3 et hors loi Jardé sur données**
- Présentant un engagement d'un méthodologiste et d'un sénior de l'équipe s'engageant à conduire le projet à son terme
- De 50 000€ maximum

Tous types de projets sont attendus. Néanmoins une attention particulière sera portée pour ceux -ci :

- Etudes de preuve de concept
- Etudes épidémiologiques
- Etudes de catégorie RIPH3 ou étude hors loi Jardé sur données
- Constituant ou entretenant une cohorte ou une collection biologique
- Constituant une demande de financement complémentaire pour une étude déjà partiellement financée
- Essais sur médicaments avec AMM ou DM marqué dans le cadre de son utilisation
- Etudes ancillaires dans le cadre d'un essai randomisé

## PROCESSUS



# Calendrier des AAP Aide à l'Emergence 2026



## CALENDRIER

|               |                                                                                                                                            |                                                            |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| PRE-SELECTION | 1-Lancement de l'AAP-Aide à l'Emergence                                                                                                    | 17/03/2026                                                 |
|               | <i>Soumission de la LI auprès de : DRCI / CLCC / Commission d'évaluation scientifique</i>                                                  | Calendrier propre aux DRCI /CLCC/Commissions scientifiques |
|               | <b>2-Soumission d'une LI au GIRCI NO (transfert aux rapporteurs)</b>                                                                       | <b>28 avril 2026 à 12h00 dernier délai</b>                 |
|               | <b>3-Sélection des lettres d'intention par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI (réunion plénière)</b> | <b><u>30 juin 2026</u></b>                                 |
|               | 4-Diffusion des résultats de la sélection des LI                                                                                           | 06 juillet 2026                                            |
| SELECTION     | 5-Lancement de la recherche des experts scientifiques                                                                                      | 06 juillet 2026                                            |
|               | <i>Soumission du dossier complet auprès de : DRCI / CLCC / Commission d'évaluation scientifique</i>                                        | Calendrier propre aux DRCI /CLCC                           |
|               | 6-Retour des coordonnées des experts                                                                                                       | 17 septembre 2026                                          |
|               | <b>7-Soumission du projet complet au GIRCI NO</b>                                                                                          | <b>17 septembre 2026 12h00 dernier délai</b>               |
|               | 8-Envoi des dossiers complets aux experts                                                                                                  | 21 septembre 2026                                          |
|               | 9-Retour des expertises des projets déposés (transfert aux rapporteurs)                                                                    | 15 novembre 2026                                           |
|               | <b>10-Sélection des projets par la Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI NO (réunion plénière)</b>         | <b><u>15 décembre/2026</u></b>                             |
|               | 11- Diffusion des résultats de la sélection des projets aux DRCI                                                                           | 17 décembre /2026                                          |
|               | 12- Suivi des projets lauréats à l'AAP-AE 2024                                                                                             | 2026-2026                                                  |

# INSTRUCTIONS

## 1. Lancement de l'AAP-AE

Date de lancement de l'AAP-AE : **17 mars 2026**

Un mail de lancement, accompagné du guide d'instruction (2026\_AAP-AE\_doc14\_Guide instruction) et de l'affiche de l'AAP-AE (disponible sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>) est adressé à l'ensemble des établissements de l'Inter-région Nord-Ouest ayant une DRCI.

**L'ensemble des documents nécessaires à la campagne est accessible sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest :**  
<https://www.girci-no.fr/aide-emergence>.

Ce guide d'instruction interne au GIRCI reprend l'ensemble du processus de l'AAP-AE et précise la procédure de sélection ainsi que l'algorithme de classement des dossiers, à chacune des étapes de leur sélection le cas échéants.

Les Directeurs Délégués DRCI envoient un courriel à l'attention des cliniciens des établissements de santé universitaires et non universitaires de leur région afin de les informer du lancement de la campagne et des différentes instructions à suivre en cas de dépôt de projet de recherche.

## 2. Soumission des lettres d'intention

Le porteur du projet doit déposer la lettre d'intention par voie électronique à sa DRCI référente **selon le calendrier propre à chaque DRCI/CLCC**.

Les DRCI remplissent les LI **en ligne** sur la plateforme des Appels à Projets du site du GIRCI Nord-Ouest (<https://www.girci-no.fr>) en ajoutant les annexes nécessaires (uniquement en français sous format PDF) :

**28 avril 2026 à 12h00** dernier délai.

Cette étape est indispensable en préalable à tout dépôt de dossier.

### **Les documents à fournir sont les suivants :**

- ▶ La lettre d'intention type AAP-AE 2026 du GIRCI NO à remplir en ligne (lettre d'intention type disponible sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).
- ▶ Une attestation d'engagement méthodologique (version Word à télécharger sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).
- ▶ Une attestation d'engagement d'un senior de l'équipe à conduire le projet à son terme (version Word à télécharger sur : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>) format type non obligatoire,
- ▶ Le CV daté et signé de l'investigateur.

La DRCI adresse au GIRCI NO selon le calendrier défini les documents ci-dessus au format **PDF**.



Toute lettre d'intention reçue **hors délai ou incomplète** au GIRCI NO ne sera pas jugée recevable.

Les documents sont accessibles sur le site internet du GIRCI Nord-Ouest : <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>

Si, après avoir soumis une lettre d'intention, l'investigateur principal souhaite retirer son projet et ne pas déposer le dossier complet, il doit en informer sa DRCI et le GIRCI par email à [interregion.no@chu-lille.fr](mailto:interregion.no@chu-lille.fr)

Les DRCI s'assurent de l'enregistrement de toutes les lettres d'intention déposées sur la plateforme en ligne.

### **3. Sélection des lettres d'intention**

Les lettres d'intention seront examinées par la **CSEC de l'AAP-AE (Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement de l'appel à projets « Aide à l'Emergence ») du GIRCI NO** le **30 juin 2026** afin de :

- ▶ Vérifier le respect des critères d'éligibilité, il s'agit de s'assurer que le projet entre bien dans le cadre de l'Appel à Projet
- ▶ Vérifier la bonne identification des projets.
- ▶ S'assurer de la qualité scientifique globale du projet de recherche. La Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI NO procédera à l'examen des projets en vue d'une présélection des lettres d'intention (sur la base d'une grille d'évaluation 2026\_AAP-AE\_doc6\_rapportLI).
- ▶ Anticiper la recherche des experts par le GIRCI NO.
- ▶ Analyser la cohérence de l'ensemble des projets déposés.
- ▶ Proposer une éventuelle réorientation vers Appel à Projet plus adapté
- ▶ Conseiller de l'enrichir d'un véritable appui méthodologique incontournable si aucun méthodologiste ne semble impliqué (CV du méthodologiste requis pour le dossier complet)

La Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) de l'AAP-AE du GIRCI NO ayant en charge l'évaluation et la présélection des projets, réunira au moins un expert scientifique par DRCI.

Elle sera composée de représentants de chaque structure membre du GIRCI NO, d'un représentant du Cancéropôle Nord-Ouest. Ces représentants auront à charge de nommer un autre membre de leur structure qui sera amené à participer à cette CSEC. Tous les membres de la CSEC pourront être rapporteurs d'un ou plusieurs projets.

Les rapporteurs membres de la CSEC pourront télécharger les lettres d'intention qui leur auront été attribuées dès le **4 mai 2026**. Ceux-ci seront chargés d'effectuer une première évaluation du projet.

Ils s'assurent du respect des critères de recevabilité, d'éligibilité et de la pertinence scientifique en complétant **en ligne** le rapport d'évaluation de la lettre d'intention prévu pour le rapporteur (2026\_AAP-AE\_doc6\_rapportLI).

Il est à noter que :

- le rapporteur devra être **extérieur à l'établissement porteur du projet**, et n'a pas de conflit d'intérêt avec le projet évalué.
- pour les projets en cancérologie, les rapporteurs seront nommés par le CANCEROPOLE Nord-Ouest.

Ce premier rapport sera rempli directement sur la plateforme du site internet du GIRCI-NO pour le **19 juin 2026**. Un tableau synthétique reprenant les conclusions des rapporteurs sera discuté lors de la CSEC du **30 juin 2026**.

L'examen de l'ensemble des LI réalisé collégalement permettra d'aboutir à une pré-sélection. Au regard des critères d'éligibilité et des rapports d'évaluation des rapporteurs, la CSEC classera les projets selon trois catégories :

- NON ELIGIBLE ou HORS CADRE
- ELIGIBLE avec recommandation(s),
- ELIGIBLE sans recommandation

Dans le cas d'un projet « éligible avec recommandation(s) », la CSEC précisera les recommandations à mettre en place. Si ces recommandations ne sont pas prises en compte lors du dépôt du dossier complet, ce dernier sera considéré comme non recevable.

L'arbitrage des LI à l'AAP-AE 2026 sera notifié dans un relevé de conclusions (2026\_AAP-AE\_doc7\_CR CSEC Preselection).

#### **4. Diffusion des résultats de la sélection des LI**

Les résultats de la pré-sélection des lettres d'intention seront communiqués, selon le calendrier défini, par le GIRCI aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des investigateurs.

Les projets ainsi examinés et sélectionnés seront pris en charge par les DRCI pour leur finalisation selon les critères de recevabilité de l'AAP-AE.

#### **5. Lancement de la recherche des experts scientifiques**

Chaque projet de recherche sera évalué par deux experts extérieurs au GIRCI Nord-Ouest dans le cadre d'un partenariat inter-GIRCI, basé sur l'échange d'annuaire d'experts et deux rapporteurs membres de La Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI Nord-Ouest.

La liste des LI des projets retenus sera adressée, selon le calendrier défini, aux contacts GIRCI partenaires ayant accepté le partenariat pour la désignation des experts accompagnés des LI des projets.

#### **6. Retour des coordonnées des experts**



Les coordonnées des experts désignés pour les projets retenus seront adressées au secrétariat du GIRCI NO, selon le calendrier défini.

## **7. Soumission du dossier complet de projet de recherche**

### **a. Modalités pratiques**

Après confirmation de l'éligibilité de la lettre d'intention, les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI de référence selon le **calendrier propre au DRCI/CLCC**.

Après validation par cette dernière, les projets seront déposés sur la plateforme du site internet du GIRCI (<https://www.girci-no.fr>) pour le **17 septembre 2026 à 12h00 dernier délai** afin de procéder à la phase d'expertise.

**Le dossier complet devra comporter :**

- ▶ Protocole (format pdf et documents annexes)
- ▶ Lettre d'intention type DGOS à modifier **en ligne** (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>, à modifier uniquement si LI initialement déposée est mise à jour).
- ▶ Annexe financière (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>)
- ▶ Le CV daté et signé du méthodologiste (format type non obligatoire) ;
- ▶ La lettre d'engagement du centre associé (*si applicable*) (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>), format type non obligatoire
- ▶ La lettre d'engagement des co-financeurs (*si applicable : exemple : DRCI, industrie, etc...*) (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>) format type non obligatoire
- ▶ Un courrier du porteur de projet indiquant les modifications apportées au protocole pour répondre aux recommandations éventuelles de la CSEC (*si applicable : exemple d'un projet éligible avec recommandations*).
- ▶ Le Schéma de déroulement de l'étude (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).

⇒ **Tous ces documents doivent être cohérents et homogènes.**

**Ne sera pas jugé recevable tout dossier adressé au GIRCI :**

- ▶ hors délai,
- ▶ format incorrect,
- ▶ incomplet,
- ▶ ne prenant pas en considération les recommandations de la pré-sélection

Les médecins investigateurs dans le cadre de la constitution du dossier complet devront s'appuyer sur les compétences en méthodologie, en biostatistiques, en finances et dans d'autres domaines des DRCI.

**Chaque fichier transmis au GIRCI NO devra être intitulé ainsi :**

AAP-AE\_<Numéro d'ordre attribué par le GIRCI>\_ NOM du porteur de projet\_ protocole (ou \_annexe fin ou \_schema ou \_cv invest ou \_cv methodo)

Exemple :        AAP-AE\_26-01\_DUPONT\_protocolo  
                     AAP-AE\_26-01\_DUPONT\_lettre d'intention  
                     AAP-AE\_26-01\_DUPONT\_annexe fin  
                     AAP-AE\_26-01\_DUPONT\_cv invest  
                     AAP-AE\_26-01\_DUPONT\_cv methodo

Quelques recommandations :

- ▶ Le respect du cadre réglementaire,
- ▶ Le cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas à déposer ni à annexer au protocole (ces documents ne sont pas évalués par les experts),
- ▶ L'identification du méthodologiste sollicité lors de la rédaction

**b. Budget du projet – recommandations**

Les **dépenses éligibles seront similaires à celles de l'appel à projets du PHRC national sauf quelques exceptions (cf. Tableau ci-après)**. La grille à utiliser est l'annexe financière applicable pour les PHRC. Toutes les dépenses devront y figurer, il sera important de faire apparaître les éventuels financements des DRCI dans l'encart « co-financement » de cette grille.

**A partir de 2025, afin d'encourager** les jeunes chercheurs à coordonner un premier projet de recherche susceptible de les porter ensuite vers un AAP de plus grande envergure, **certaines modalités de financement ont été modifiées.**

- **Augmentation du plafond de financement de la promotion de 15% à 20 % pour les études randomisées ou multicentriques (Titre1 : « Mission de coordination, organisation et de surveillance » : ex :Chargé de la gestion administrative, réglementaire et financière, chef de projet, ARC monitoring)**
- **Eligibilité du temps paramédical**

**Comme les années précédentes, des frais de gestion peuvent être appliqués à hauteur de 4% du montant des frais de personnel.**

En résumé, les **dépenses éligibles/non éligibles** sont les suivantes :

| Lignes de dépenses                                                                          | Lignes de dépenses                                               | AAP-AE 2026 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>TITRE I - Personnel pour la mission d'investigation</b>                                  | TEC                                                              | Oui         |
|                                                                                             | Technicien / Ingénieur                                           | Oui         |
|                                                                                             | Personnel médical                                                | Non         |
|                                                                                             | Personnel paramédical                                            | Oui         |
| <b>TITRE I - Personnel pour la mission de coordination, organisation et de surveillance</b> | Chargé de la gestion administrative, réglementaire et financière | Oui         |
|                                                                                             | Chef de projet                                                   | Oui         |
|                                                                                             | ARC (monitoring)                                                 | Oui         |
|                                                                                             | Chargé de la vigilance                                           | Non         |
| <b>TITRE I - Personnel pour la mission de conception, gestion et analyse des données</b>    | Statisticien /Méthodologiste                                     | Oui         |
|                                                                                             | Data Manager                                                     | Oui         |
| <b>TITRE II :<br/>Dépenses à caractère médical pour la réalisation du projet</b>            | Tous les surcoûts apparaissant dans la grille du PHRC            | Oui         |

|                                                                                                         |                                                                                         |                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>TITRE III :</b><br><br><b>Dépenses à caractère hôtelier et général pour la réalisation du projet</b> | Autres surcoûts apparaissant dans la grille du PHRC                                     | Oui            |
|                                                                                                         | Surcoûts de sous-traitance pour les besoins du projet :                                 |                |
|                                                                                                         | - Frais de missions tel que congrès                                                     | Non            |
|                                                                                                         | - Surcoûts liés impression/publication                                                  | Non            |
|                                                                                                         | - Surcoûts sous-traitance :                                                             |                |
|                                                                                                         | ➤ Frais administratifs d'ouverture de centres autre que promoteur (autres que CLCC/CHU) | Non            |
|                                                                                                         | ➤ Convention de reversement pr CS « médicale »                                          | Non            |
| <b>Majoration pour les frais de gestion</b>                                                             | ➤ Prestation stockage données (captur syst/eCRF ou via credit bail)                     | Non            |
|                                                                                                         | ➤ Forfait archivage                                                                     | Non            |
|                                                                                                         | ➤ Indemnités participants type bon d'achats culturels ? En fonction ?                   | Non            |
|                                                                                                         | 10% du personnel éligibles                                                              | Non, 4%<br>Non |

Le budget du projet doit comprendre le financement de tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient.

Le montant maximum des projets éligibles à l'AAP-AE est de **50 000€**.

### c. Schéma théorique de déroulement de l'étude

Le Schéma théorique de déroulement et de financement de l'étude doit être complété et joint au dossier complet (téléchargeable sur <https://www.girci-no.fr/aide-emergence>).

## 8. Envoi des dossiers complets aux experts pour expertise des projets de recherche

Chaque projet de recherche sera évalué par deux experts extérieurs au GIRCI Nord-Ouest dans le cadre d'un partenariat inter-GIRCI, basé sur l'échange d'annuaire d'experts et deux rapporteurs membres de La Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement du GIRCI Nord-Ouest.

Les règles appliquées par le GIRCI Nord-Ouest :

- ▶ Expertises réalisées **en ligne** sur la plateforme appels à projet du site internet du GIRCI (<https://www.girci-no.fr>) à partir du dossier complet (2026\_AAP-AE\_doc11\_rapport expertise).
- ▶ Expertises anonymisées transmises à 2 rapporteurs externes à l'établissement porteur du projet
- ▶ Chaque expert apportera une note sur 50, ce qui permettra d'obtenir une note moyenne sur 50.

Pour chaque projet, les GIRCI partenaires seront destinataires des identifiants et mots de passe par expert permettant de se connecter à la plateforme d'appels à projets du site internet du GIRCI. Les experts désignés par les GIRCI partenaires recevront par mail les identifiants et mot de passe le **21 septembre 2026**.

## 9. Retour des expertises des projets déposés

Les rapports d'expertises seront attendus pour le **15 novembre 2026**.

Chaque dossier sera soumis à deux rapporteurs (identiques à ceux de la pré-sélection) qui réaliseront une évaluation des expertises et du projet (2024\_AAP-AE\_doc12\_rapport rapporteur) et présenteront lors de la séance du CSEC les conclusions de leur rapport.

En cas de notes discordantes sur les deux expertises (seuil de discordance fixé à 15 points d'écart entre les 2 notes), les dispositions sont les suivantes :

- Un rapporteur, parmi la CSEC, est nommé responsable de réaliser une 3ème expertise donc une 3ème notation, ce dernier ne sera pas rapporteur du projet, n'appartiendra pas à la DRCI de l'établissement porteur du projet et n'aura pas accès aux deux expertises discordantes.
- La note du 3ème expert sera mise en congruence avec la note la plus proche. Si la 3ème note est au milieu des deux notes discordantes, la moyenne des 3 notes sera prise en compte.
- La décision finale de retenir ou pas le projet est prise entre les membres de la CSEC en tenant compte des remarques des experts et des rapporteurs.

## 10. Sélection des projets par la CSEC du GIRCI NO

Le Commission Scientifique d'Evaluation et de Classement (CSEC) du GIRCI NO aura en charge la délibération et la sélection des projets. La séance de sélection des projets sera programmée **le 15 septembre 2026**

Pour la sélection des projets :

- ▶ Les rapporteurs présenteront, en séance si nécessaire, l'analyse synthétique des 2 expertises externes, les notes, et leurs rapports d'évaluation, après examen :
  - Des critères d'éligibilité
  - De la qualité scientifique et méthodologique
  - De la capacité de l'équipe et faisabilité
  - De la juste évaluation des moyens demandés
- ▶ La note moyenne sera présentée pour chaque projet.

- Les projets seront sélectionnés au regard des notes obtenues et de l'enveloppe allouée.

Un pré-classement est effectué au préalable de la réunion de sélection selon la note moyenne calculée pour chaque projet.

L'ensemble des dossiers et expertises de l'AAP-AE ainsi que le tableau de suivi de sélection sont mis à disposition des membres de la CSEC avant la réunion de sélection pour éclairer le classement final en séance.

La séance de sélection des projets se déroule en **trois temps** :

1/ Au regard des notes obtenues, les rapports d'expertise et l'enveloppe disponible : les dossiers à écarter (notes d'expertises basses et concordantes ou critère évident d'inéligibilité) sont sortis du classement.

2/ La CSEC reprend le classement des projets et détermine :

- les dossiers toutes thématiques qui seront d'emblée retenus pour le classement final (notes d'expertises hautes et concordantes)
- les dossiers qui nécessitent de plus amples discussions du fait de notes d'expertises moyennes et/ou d'une discordance notable entre les rapports des experts à rediscuter et/ou d'une ou plusieurs incohérences dans les expertises au regard des critères de sélection.
- les dossiers qui à la demande d'un rapporteur, ou d'un membre de la CSEC nécessitent un réexamen en fin de séance en fonction de l'enveloppe restante disponible et de la répartition des projets déjà retenus.

3/ revue de l'ensemble des projets encore retenus ou en balance selon une appréciation sur les critères stratégiques et politiques du GIRCI NO => décision définitive de la CSEC : retenu/non retenu.

L'arbitrage des projets de l'AAP-AE 2026 sera notifié dans un relevé de conclusions (2026\_AAP-AE\_doc13\_CR CSEC sélection).

## **11. Diffusion des résultats de la sélection des projets**

Dès la sélection de la CSEC du GIRCI NO, les résultats seront annoncés par le GIRCI NO aux DRCI qui feront le relai d'information auprès des investigateurs.

## **12. Suivi des projets**

Les porteurs de projets et DRCI seront sollicités dans le cadre de bilan annuel d'avancement réalisé par le GIRCI NO (en cours d'élaboration).

## **13. Communication**

Il est précisé de bien faire apparaître le logo du financeur (disponible sur demande auprès du guichet de coordination et d'animation) dans les communications qui suivront le projet.

Toute publication, sous quelque forme que ce soit, réalisée dans le cadre du Projet devra obligatoirement faire état du soutien apporté par le GIRCI Nord-ouest à la réalisation du projet. Le texte sera communiqué pour information au GIRCI Nord-Ouest.

Les communications relatives au Projet et, particulièrement les communications en direction de la presse, mentionneront le soutien apporté par le GIRCI Nord-Ouest.

## DOCUMENTS TYPES DU GIRCI POUR L'AAP-AE

|             |                                                   |
|-------------|---------------------------------------------------|
| Document 1  | Affiche de l'AAP-AE 2026                          |
| Document 2  | Lettre d'intention type                           |
| Document 3  | Attestation d'engagement méthodologique type      |
| Document 4  | Attestation d'engagement senior type              |
| Document 5  | Tableau de suivi type de la campagne de l'AAP-AE  |
| Document 6  | Rapport d'évaluation type du rapporteur sur la LI |
| Document 7  | Relevé de conclusion type de la pré-sélection     |
| Document 8  | Annexe financière type                            |
| Document 9  | Lettre d'engagement type de centre associé        |
| Document 10 | Lettre d'engagement type des co-financeurs        |
| Document 11 | Rapport type d'expertise                          |
| Document 12 | Rapport type d'évaluation du rapporteur           |
| Document 13 | Relevé de conclusion type de la sélection         |
| Document 14 | Guide d'instruction AAP-AE 2026                   |
| Document 15 | Charte à l'attention du rapporteur AAP-AE         |
| Document 16 | Charte de fonctionnement de la CSEC de l'AAP-AE   |
| Document 17 | Charte à l'attention de l'expert AAP-AE           |
| Document 18 | Schéma théorique de déroulement de l'étude        |



## ANNEXES TELECHARGEABLES SUR LE SITE GIRCI-NO

<https://www.girci-no.fr/aide-emergence>

|          |                                                                      |
|----------|----------------------------------------------------------------------|
| Annexe 1 | Affiche de l'AAP-AE 2026                                             |
| Annexe 2 | Lettre d'intention type AAP-AE 2026 (format type obligatoire)        |
| Annexe 3 | Attestation d'engagement méthodologique (format type obligatoire)    |
| Annexe 4 | Attestation d'engagement senior type (format type non obligatoire)   |
| Annexe 5 | Annexe financière (format type obligatoire)                          |
| Annexe 6 | Lettre d'engagement de centre associé (format type non obligatoire)  |
| Annexe 7 | Lettre d'engagement des co-financeurs (format type non obligatoire)  |
| Annexe 8 | Schéma théorique de financement de l'étude (format type obligatoire) |



L'annexe 2 doit être remplie en ligne et les annexes 3, 4 et le CV investigateur doivent être déposés sur la plateforme du site du GIRCI NO au plus tard :

le **28 avril à 12h00 dernier délai**



Les annexes 5 à 8, le CV méthodologiste et le protocole doivent être déposés sur la plateforme du site internet du GIRCI NO au plus tard le **17 septembre 2026 à 12h00 dernier délai**

A noter : l'annexe 2 est à remplir de nouveau si modifiée entre le dépôt de la LI et le dépôt du dossier complet